

Résumé non technique - Etude d'impact environnemental

Projet de fabrication et de dépôt d'explosifs et détonateurs

EXPLO NC

Commune de Boulouparis

2021 CAPSE 12190-01 RNT EIE Fabrication et dépôt d'explosifs-rev1

Mars 2022

Dossier au titre de la réglementation du code de L'Environnement de la province Sud



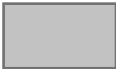
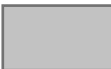
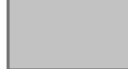
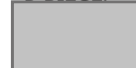
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs

Titre : Résumé non Technique de l'Etude d'impact environnement pour le projet de fabrication et de dépôt d'explosifs et détonateurs

Demandeur : EXPLO NC

Destinataire(s) : DDDT - 1 exemplaire papier et une copie sur Clé USB

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev1	25/03/22					Prise en compte des commentaires DDDT pour la recevabilité
Rev 0	27.10.21					Etablissement
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
PARTIE I : RESUME NON TECHNIQUE	5
1. CONTEXTE	5
2. ETAT INITIAL	6
3. ETUDE DES IMPACTS	8
3.1. <i>Evaluation des impacts</i>	8
3.2. <i>Coûts des mesures</i>	26

AVANT PROPOS

La société EXPLO NC souhaite réaliser un projet de fabrication et de dépôt d'explosifs sur la commune de Boulouparis.

Le projet de fabrication et de dépôt d'explosif est assujetti aux réglementations suivantes :

❖ **Etude d'impact environnemental au titre du code de l'environnement de la province Sud :**

- ↳ Est soumis à la réalisation d'une étude d'impact environnemental tout projet comportant des défrichements sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50m de chaque côté de la ligne de partage des eaux ;

Le projet prévoit la réalisation de défrichements sur la ligne de crête présente sur le foncier du projet.

❖ **Demande d'autorisation et de dérogation au titre du code de l'environnement de la province Sud :**

- ↳ Les interdictions prévues aux articles 240-2 et 240-3 peuvent faire l'objet d'une dérogation, par arrêté du président de l'assemblée de province.

Si elle ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle, cette dérogation peut être accordée lorsque des intérêts de nature sociale ou économique le justifient et en l'absence de solution alternative satisfaisante.

*Le projet est donc soumis à une demande de dérogation, la présence d'espèces protégées ayant été observée sur site dans le cadre d'une expertise botanique et avifaune. Le formulaire de demande de dérogation est disponible en **Erreur ! Source du renvoi introuvable.***

Le présent document présente le résumé non technique de l'étude d'impact environnemental, établie conformément au code de l'environnement de la province Sud, titre III, article 130-4.

L'étude d'impact environnemental a été rédigée sur la base des informations disponibles et seront susceptibles d'évoluer.

PARTIE I : RESUME NON TECHNIQUE

1. CONTEXTE

Objet du dossier	Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental pour le projet de construction d'une installation pour la fabrication et le dépôt d'explosifs et de détonateurs, sur la commune de Boulouparis										
Présentation et justification du projet	Le projet concerne la construction d'aménagements pour la fabrication et le dépôt d'explosifs. Les explosifs étant aujourd'hui importés sur le territoire puis transportées du port de déchargement (Nouméa) vers leur site d'utilisation (mine et carrière), la mise en place d'une exploitation de fabrication et de dépôt d'explosifs sur Boulouparis permettra : - De limiter les risques liés au transport de ces matériaux en réduisant le trajet entre le lieu de stockage et le lieu d'utilisation ; - De limiter les risques associés à la fabrication et au stockage des produits, l'exploitation étant située à distance des habitations et activités. L'implantation d'un tel projet sur une parcelle de grande superficie est idéale, permettant de maîtriser les risques des différentes zones de dangers potentiels, ainsi que d'assurer une discrétion suffisante et mettre en œuvre les moyens de surveillance adaptés à l'activité.										
Localisation	N° de lot : <table><tr><th>N° Lot</th><th>NIC</th><th>Surf. cadastrale</th><th>Section cadastrale</th><th>Propriétaire</th></tr><tr><td>6 PIE</td><td>395258-3118</td><td>141ha 29a 11ca</td><td>OUATIOLI</td><td>PRIVE</td></tr></table>	N° Lot	NIC	Surf. cadastrale	Section cadastrale	Propriétaire	6 PIE	395258-3118	141ha 29a 11ca	OUATIOLI	PRIVE
N° Lot	NIC	Surf. cadastrale	Section cadastrale	Propriétaire							
6 PIE	395258-3118	141ha 29a 11ca	OUATIOLI	PRIVE							
Description	Etude d'impact environnemental au titre du code de l'environnement de la province Sud pour le projet de construction d'une installation pour la fabrication et le dépôt d'explosifs et de détonateurs, sur la commune de Boulouparis.										

2. ETAT INITIAL

Milieu physique	<u>Qualité de l'air</u> : Projet situé sur parcelle privée, d'une superficie importante et dans un environnement rural. Qualité de l'air bonne.	Fort
	<u>Eau</u> : Nombreux talwegs situés sur le site d'étude dont un cours d'eau au Sud de la parcelle. C'est talwegs ne sont pas considérer comme cours d'eau par la DAVAR. En effet, les talwegs en eau moins de 6 mois dans l'année ne sont pas considérés comme des cours d'eau. 3 retenues collinaires sont présentes sur la parcelle, initialement créées pour l'élevage de bétail. Pas de zone inondable. Captage d'eau souterraine privé situé à environ 500m des limites parcellaires du site.	Moyen
	<u>Sol/Topographie</u> : Site composé de reliefs de plutôt basse altitude, dont une ligne de crête. Projet majoritairement situé sur une formation composée de grès volcanoclastiques et lumachelles à Monotis, ayant un potentiel d'érosion moyen.	Moyen
Milieu naturel	<u>Espace naturel</u> : Le projet n'est situé sur aucune zone d'intérêt environnementale (aire protégée, zone clé de biodiversité...). Il n'est pas entouré par des formations végétales d'intérêt. Site entouré de surfaces naturelles et terres pastorales.	Faible
	<u>Flore</u> : Les formations végétales présentes sont secondaires, très appauvries et envahies d'espèces envahissantes. Les formations observées sont les suivantes : - Prairie ouverte sur sol volcano-sédimentaire ; - Fourré à Tecoma stans sur sol volcano-sédimentaire ; - Formation rivulaire de creek sec sur sol volcano-sédimentaire ; - Formation haute à Tecoma stans sur sol volcano-sédimentaire ; - Formation à hydromorphie temporaire sur sol volcano-sédimentaire.	Faible
	<u>Faune</u> : - Avifaune : 14 espèces contactées (141 individus) dont 9 sous-espèces endémiques. Aucune espèce sur liste rouge UICN, 12 sont protégées par le code de l'environnement de la province Sud. - Myrmécofaune : 7 espèces identifiées, dont 3 « locales » et 4 introduites en Nouvelle-Calédonie. 1 espèce observée, <i>Solenopsis geminata</i> (fourmi de feu tropicale) est une espèce envahissante. - Herpétofaune : 5 espèces observées, dont 3 espèces endémiques et protégées par le code de l'environnement de la province Sud. 1 espèce est considérée autochtone, et 1 introduite. Les espèces observées sont toutes communes à l'échelle du territoire.	Faible
Milieu humain	<u>Occupation du sol</u> : Site inoccupé ayant fait toutefois l'objet d'une présentation auprès des représentants des autorités coutumières (favorables au projet), la parcelle étant incluse au sein de l'aire coutumière Xârâcùù. Pas d'ERP situé à proximité du projet.	Faible
	<u>Usages socio-économiques</u> : Le site n'est pas utilisé pour des cultures ou autres activités vivrières. Pas d'activité touristiques ou de loisirs.	Faible
	<u>Risques technologiques</u> : Le site n'est pas situé à proximité d'installations ICPE.	Faible

Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs

	<u>Réseau viaire</u> : Site accessible via la RT1, puis via la Route de Gillies. La RT1 comptabilise environ 6 228 véhicules par jour au niveau de Boulouparis, mais le flux est moins important au niveau de la Route de Gillies.	Faible
	<u>Ambiance</u> : - Bruit : Aucune source sonore au centre de la parcelle d'étude, éloignée de toute source de bruit. - Lumière : Aucune source lumineuse au centre de la parcelle d'étude, les habitations les plus proches étant situées à plus de 300m. - Vibration, odeur, champ magnétique : Pas de vibration, ni d'odeur, ni de source de champ magnétique, ni de poussière.	Fort
	<u>Paysage</u> : Site enclavé au milieu d'une zone à reliefs, réduisant la visibilité du projet. Site à distance des voiries, très peu visibles.	Faible

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

3. ETUDE DES IMPACTS

3.1. EVALUATION DES IMPACTS

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
Qualité de l'air	<u>Chantier</u> - Les gaz d'échappement des véhicules et engins travaillant sur site ; - Les gaz de combustion des groupes électrogènes potentiellement nécessaires ; - Les poussières émises par les travaux de terrassement et la circulation des engins ; - Les poussières émises par les travaux généraux (opération de meulage, tronçonnage, etc.).		<u>Chantier</u> - L'échappement des gaz de combustion ne comportera aucune obstruction risquant de gêner la diffusion des effluents gazeux ; - Les engins sont des équipements entretenus et contrôlés très régulièrement, répondant aux normes en vigueur en matière d'émissions de gaz de combustion ; - Les zones mises à nue pourront faire l'objet d'arrosages réguliers en période sèche ; - Réduction de vitesse pour limiter les émissions de poussières.		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
	Exploitation - Les rejets atmosphériques induits par la réalisation du projet seront les gaz d'échappement des véhicules utilisés sur site. Présence de 10 à 15 employés permanents par jour, soit environ 15 véhicules légers + une trentaine d'allers/retours de véhicules légers ou petits poids lourds, et 4 arrivées/départs de poids lourds.		Exploitation - Limitation de la vitesse au sein du site ; - Mise en place d'un plan de circulation pour une fluidité optimale, afin de réduire les phases d'arrêt et de démarrage ; - Les équipements liés à l'exploitation (groupe électrogène, chaudière...) feront l'objet de contrôles réguliers pour réduire les pollutions atmosphériques ; - Par les distances séparant l'exploitation des parcelles voisines, les émissions atmosphériques seront difficilement perçues par le voisinage. - Les matières fines en suspension dans l'air liées à la manipulation de nitrate seront cantonnées dans l'enceinte du dock, et seront éliminées lors du nettoyage périodique. - Des pièges à sédiments seront mis en place.		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
Gestion des eaux	<u>Chantier</u> - Le travail des engins en bordure du talweg ; - Les eaux pluviales ruisselant sur les terrains remaniés, ces eaux pouvant contenir des matières en suspension et sédiments, traces d'hydrocarbures en provenance des engins de chantier, macro-déchets (plastiques, papiers, déchets de repas et déchets de chantier divers), laitances de béton ; - Les eaux usées du fait de la présence des ouvriers sur le chantier contenant des matières organiques, des germes, des détergents et des graisses.		- Des sanitaires de chantier seront mis sur site ; - Le stockage d'hydrocarbure est fortement déconseillé. S'il est obligatoire pour des raisons techniques, il se fera sur bac de rétention (capacité de rétention de 100% du volume), et à une distance minimum de 10m des talwegs et retenues collinaires ; - Les aires de parking des engins et les stockages temporaires des matériaux seront établis sur une zone réservée à cet effet et matérialisée, à une distance minimum de 10m des talwegs et retenues collinaires ; - Les nettoyages des bétonnières doivent être réalisés sur une zone délimitée avec une fosse de décantation équipée d'un géotextile. Aucun rejet de laitances de béton dans le milieu naturel n'est admis sur site (ou à proximité) ; - Des kits antipollution devront être présents dans chaque engin de chantier. Les entreprises participant à la phase chantier s'assureront que leurs employés savent utiliser ces kits ; - Les déchets (même en faible quantité) devront être stockés dans une benne ou poubelle afin de limiter les abandons et envol. Les déchets dangereux doivent être triés à part et faire l'objet d'une évacuation vers les filières adaptées. Des BSD seront établis afin de garantir la traçabilité du traitement de ces déchets ;		Aucune mesure de compensation nécessaire

MILIEU PHYSIQUE

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
			- Afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel par les eaux pluviales, les travaux seront préférentiellement réalisés hors saison pluvieuse. - Plan de gestion des eaux en phase chantier sera transmis avant le démarrage des travaux à l'administration. - Les différents ouvrages provisoires cités précédemment seront retirés à la fin de la phase chantier, ou dès que leur présence ne sera plus nécessaire.		
Gestion des eaux	Exploitation - Les eaux pluviales ; - Eaux usées domestiques : Les eaux grises (lavabos, éviers, éventuelles douches, etc.) et les eaux vannes (WC). Les eaux usées domestiques sont constituées essentiellement de matières organiques et azotées, de germes et matières fécales, de détergents et de graisses - Les éventuelles eaux polluées aux hydrocarbures.		Exploitation Gestion des eaux pluviales : - Les eaux de ruissellement provenant du milieu naturel et arrivant à proximité des surfaces d'exploitation seront dirigés à l'aide de fossés vers des exutoires naturels existants (talwegs, retenues collinaires) ; - Une contre-pente de la piste permettra la redirection des EP ; - Au niveau de la piste, une contre-pente permettra de diriger les EP vers les fossés adjacents ;		STEP fera l'objet d'un contrat d'entretien annuel. Le site est équipé de 3 piézomètres. Une analyse périodique des eaux souterraines sera réalisée.

MILIEU PHYSIQUE

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
			- Les eaux de ruissellement provenant des plateformes d'exploitation, susceptibles d'être chargées en polluants, seront collectées et dirigées vers des DSH pour traitement avant rejet dans le milieu naturel ; - Les eaux pluviales provenant des toitures des docks seront récupérées par des gouttières et évacuées vers les exutoires naturels. Gestion des eaux usées : - Les eaux noires seront traitées via une STEP individuelle de capacité 6 EqH ; - Les eaux potentiellement polluées au niveau des plateformes d'exploitation seront traitées par 3 DSH, au niveau des zones à risque ; - Les cuves de stockages d'hydrocarbures sont placées sur cuvettes de rétention, équipées d'un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux traitées sont ensuite évacuées vers le milieu naturel. Gestion des déversements accidentels : - Récupération manuelle des déversements accidentels de produits explosifs en vrac et de nitrate d'ammonium, avec élimination au sein de trous de mines chargés.		

MILIEU PHYSIQUE

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
Topographie	<u>Chantier (uniquement)</u> Entrave à l'écoulement des eaux ; - Dispersion d'espèces de flore ou de faune envahissantes consécutive aux mouvements de terrain ; - Lessivage des terrains, perte de la terre végétale, etc. L'ampleur de ces impacts dépend de : - L'importance des travaux de terrassement ; - Des pentes concernées par ces remaniements ; - De la sensibilité des sols à l'érosion. Les volumes liés aux terrassements sont les suivants : - Décapage : 8 465 m3 - Déblais : 48 345 m3, - Remblais : 9 020 m3		<u>Chantier (uniquement)</u> - Les choix d'implantation ont été réfléchis de manière à limiter l'impact sur la topographie naturelle du site et la gestion naturelle des eaux ; - Les voiries ont été préférentiellement tracées proche des lignes de crête afin d'avoir une meilleure portance ; - Les talus et fossés créés ne dépasseront pas 3m de hauteur (3H/2V) en remblais et 1m de hauteur (1H/1V) en déblais, limitant ainsi les problématiques d'érosion ; - Certains talus feront l'objet d'un confortement ponctuel par parois clouée ou enrochement ; - Les installations et travaux sont réalisés sur un seul versant de la parcelle d'étude, permettant de concentrer les pollutions éventuelles et faciliter leurs contrôles et traitements. - Les opérations de déblaiement seront limitées au strict nécessaire ; - Les opérations de terrassement seront planifiées en dehors de la saison pluvieuse dans la mesure du possible ; - Les zones de stockage des matériaux seront délimitées et seront éloignées des talwegs et des retenues collinaires, avec une distance minimum de 10m ; - Les zones mises à nu seront rapidement compactées pour limiter la pollution de l'air (poussières) ou des eaux de ruissellement ; - Les déblais seront réutilisés en remblais autant que possible ;		Aucune mesure de compensation ou de suivi nécessaire

MILIEU PHYSIQUE

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
			- L'excédent de déblais et de décapage seront stockés sur site, à distance de tout talweg et retenues collinaires. Les stocks formés seront compactés et bâchés de manière à limiter les envols de particules fines ; - Le stockage d'hydrocarbure est fortement déconseillé. S'il est obligatoire pour des raisons techniques, il se fera sur bac de rétention (capacité de rétention de 100% du volume), et à une distance minimum de 10m des talwegs et retenues collinaires ; - Les aires de parking des engins et les stockages temporaires des matériaux seront établis sur une zone réservée à cet effet et matérialisée, à une distance minimum de 10m des talwegs et retenues collinaires ; - En cas d'utilisation de béton, les nettoyages des bétonnières doivent être réalisés sur une zone délimitée avec une fosse de décantation équipée d'un géotextile. Aucun rejet de laitances de béton dans le milieu naturel n'est admis sur site (ou à proximité) ; - Des kits antipollution devront être présents dans chaque engin de chantier. Les entreprises participant à la phase chantier s'assureront que leurs employés savent utiliser ces kits ; - Les déchets (même en faible quantité) devront être stockés dans une benne ou poubelle afin de limiter les abandons et envols. Les déchets dangereux doivent être triés à part et faire l'objet d'une évacuation vers les filières adaptées. Des BSD seront établis afin de garantir la traçabilité du traitement de ces déchets ;		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU PHYSIQUE					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel	Mesures compensatoires/ Suivi
			- Afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel par les eaux pluviales, les travaux seront préférentiellement réalisés hors saison pluvieuse.		

MILIEU NATUREL

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Espaces naturels et flore	<u>Chantier et exploitation</u> Surface de défrichements de 44 547 m² liés aux aménagements et à l'assainissement. Elles concernent : - Des formations secondaires (fourrés denses, hauts et ouverts) ; - Des herbacées. Les incidences indirectes des travaux sur la végétation : - Création de poussière, - Rejets d'effluents pollués lors de la phase chantier, - Erosion, - Mauvaise gestion des déchets, - Défrichements d'espèces végétales envahissantes.		<u>Chantier et exploitation</u> Les mesures de réduction présentées dans la partie « Qualité des eaux », « Qualité de l'air » et « Topographie » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la végétation à proximité du site. - Le projet a été réfléchi de manière à limiter, lorsque possible, les défrichements sur la végétation, notamment en utilisant en partie le chemin existant. - Lors de la phase chantier, les engins seront limités à l'emprise des zones terrassées ou défrichées pour les besoins des aménagements. Dans le cadre du projet, les mesures de réductions suivantes seront appliquées : - Balisage des zones à défricher ; - Limitation de la propagation d'espèces envahissantes en utilisant préférentiellement des engins qui seront dédiés au chantier lors de la phase de terrassements. Les engins de chantier resteront sur site durant la durée des travaux ; - Arrosage des zones de travail par temps sec dès que de besoin, afin de limiter l'envol de poussières vers la flore ; - Non imperméabilisation du sol. Aucune surface terrassée dans le cadre du projet ne sera imperméabilisée, qu'il s'agisse de la voirie ou des installations, qui seront installées sur plots ;		Selon les résultats du calcul de l'OCMC, la surface totale de compensation est de 713 m² de récréation de forêt sèche à raison de 0,5 plant par m², avec une diversité végétale de 10 espèces minimum. Ayanr de nombreuses espèces envahissantes, 1/3 de la compensation, soit 238 m², seront dédiés à des actions d'éradications des espèces envahissantes Et 2/3 de la compensation, soit 475 m², seront dédiés à des actions de replantation ; conservation et enrichissement du milieu naturel. Un suivi des replantations sera réalisé sur une durée de 2 ans minimum, incluant entretien et regarni en cas de mortalité.

MILIEU NATUREL					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
			- Un plan de gestion des eaux est prévu avant le démarrage des travaux permettant notamment de limiter les risques d'érosion et les pollutions du milieu. Celui-ci sera transmis à la DDDT avant le démarrage des travaux ; - Un plan d'organisation de chantier sera également réalisé afin de définir les sens de circulation, la signalisation ainsi que les zones de parkings et de tri des déchets.		
Faune	<u>Chantier/ Exploitation</u> Les sources indirectes d'impacts sur les populations aviaires sont : - L'émission de bruit et de vibration ; - Les nuisances lumineuses ; - L'occupation de zones à proximité par l'Homme.		<u>Chantier</u> Les mesures de réduction présentées dans les parties « qualité de l'air », « gestion des eaux » et « espaces naturels et flore » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la faune à proximité du site ; - Les travaux seront interdits en période nocturne ; - Les engins de chantier seront à minima conforme à la réglementation en vigueur en termes d'émissions sonores ; - Les défrichements seront limités au strict nécessaire. <u>Exploitation</u> - Les types d'éclairage respectent les recommandations de la SCO ; - Aucune exploitation ne sera réalisée en période nocturne.		Aucune mesure de compensation et de suivi prévue.

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Occupation du sol et usages socio-économiques	<u>Chantier</u> Principales gênes : - Trafic ; - Bruit ; - Lumières ; - Aspect visuel (paysager).		<u>Chantier et exploitation</u> Le chantier devra être maintenu propre avec des zones délimitées pour : - Le stockage des matériaux ; - Le stockage des outils ; - Le stockage des déchets ; - Le nettoyage des outils (nettoyage des bétonnières au niveau d'une fosse équipée d'un géotextile) ; - Si nécessaire, le chantier devra être sécurisé afin d'éviter tout acte de malveillance.		Aucune mesure de compensation ou de suivi prévue

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	Exploitation - Etude de dangers rédigée selon la réglementation ICPE auquel est soumis le projet, afin de définir les dangers associés à l'exploitation et la maîtrise des risques associée. - En cas de non maîtrise des risques, les effets peuvent être considérables. L'EDD a permis de définir des zones de dangers et la définition des risques associées à ces derniers.		- Le site est entièrement clos avec conditions d'accès strictes et règles de circulation, avec accès par badge ; - Contrôle des véhicules entrants et sortant (vérification visuelle) ; - L'enceinte pyrotechnique correspond à l'ensemble du site hormis la base-vis, soumise à réglementation d'accès (EPI obligatoire, composants électroniques interdits...) ; - La zone pyrotechnique est accessible uniquement sur autorisation de la direction et strictement réglementée ; - Le site fera l'objet d'une sécurisation afin de réduire au mieux les risques de malveillance ; - Le projet est réfléchi de manière à ce que les rayons de dangers soient contenus au maximum au sein des limites parcellaires de l'exploitation ; - Le nombre de personnes sur les zones d'exploitation est réglementé selon les rayons de danger associés : - o Entre 0 et 3 personnes en Z1 et Z2 ; - o Entre 1 et 20 personnes en Z3 ; - o Entre 10 et 100 personnes en Z4 ; - o Entre 200 et 2000 personnes en Z5. - Aucun aménagement (ERP, habitation...) ne se situe dans les rayons de dangers associés au projet.		

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Risques technologiques	<u>Exploitation (uniquement)</u> - Exploitation ICPE avec présence de risques liés aux activités de fabrication et stockage de produits pyrotechniques, générant des zones de dangers. - EDD a défini 3 événements redoutés centraux : - o Explosion d'un dépôt fixe, d'un conteneur ou d'un véhicule chargé d'explosifs (dépôt, stockage ou quai) ; - o Explosion au sein d'un atelier de fabrication d'explosifs ; - o Explosion lors du brûlage, d'un tir de destruction ou d'essai.		<u>Exploitation (uniquement)</u> D'après les éléments de l'EDD, les risques liés à ces événements redoutés centraux sont acceptables, maîtrisés par l'exploitant. Les conclusions principales de l'étude indiquent que le site se caractérise avant tout par : - La qualité de l'organisation de son exploitation, soumise pourtant à des contraintes de sécurité et des flux logistiques importants ; - L'adéquation technique de constitution de ses différents locaux pyrotechniques avec les règles de l'art et la réglementation applicable ; - L'évolution favorable de la nature et des caractéristiques intrinsèques des matières et objets explosibles en matière de sécurité et de sensibilité aux agressions ; - La bonne appréciation des risques extérieurs (particulièrement incendie, foudre et transport notamment par l'application de l'ADR prévue pour la Nouvelle-Calédonie par la refonte des textes en vigueur) ; - L'absence de risques importants des installations pyrotechniques entre elles et vis-à-vis des autres installations du fait du respect des distances d'isolement réglementaires.		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Trafic routier	<u>Chantier</u> - L'approvisionnement des matériaux nécessaires à l'aménagement de la zone, - La collecte des déchets (camions spécialisés), - L'approvisionnement en matériaux et la construction des infrastructures, - Le déplacement des ouvriers.		<u>Chantier</u> - Les chauffeurs prendront les précautions usuelles afin d'emprunter les voies publiques en toute sécurité ; - Des panneaux de signalisation indiquant le chantier (avec la référence du permis de construire) seront positionnés de manière visible à l'entrée du site. Les véhicules de chantier devront sortir prudemment de la zone de chantier. Une attention particulière sera apportée aux déplacements des engins de chantier dans la zone proche du projet ; - Des autorisations de voirie seront demandées à la mairie de manière à optimiser le plan de circulation et les heures de circulation permises aux engins de chantier afin de limiter la gêne sur les autres usagers. Les engins de chantier resteront sur site durant la période des travaux.		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée
	<u>Exploitation</u> - Emploi de 10 à 15 personnes permanentes. - Trafic interne et externe au site estimé : - o Interne : environ 30 A/R sur la piste d'accès du site d'exploitation de véhicules légers, petits poids lourds ou chariot élévateur ; - o Externe : arrivées/départs de 4 poids lourds et une dizaine de véhicules légers par jour.		<u>Exploitation</u> - Signalisation adaptée permettra une fluidité optimale du flux de circulation. La route de Gillies est suffisamment dimensionnée pour accueillir le surplus de véhicules lié à l'exploitation du site. - Au sein du site, vitesse de circulation réduite et panneaux de signalisation seront disposés de manière à réduire l'impact de la circulation.		Aucune mesure de suivi ou de compensation envisagée

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Ambiance sonore, lumineuse, vibrations, champs magnétiques et odeur	<u>Chantier</u> <i>Sources sonores :</i> - Engins de chantier ; - Véhicules lourds ; - Outils de chantier différents chocs de matériaux (chocs métalliques, etc.). <i>Lumineuses :</i> - Pas de travaux de nuit		<u>Chantier</u> - Les entreprises travaillant sur le chantier respecteront les horaires de travail réglementaires, à savoir : du lundi au vendredi entre 6h et 18h ; - Les équipements bruyants (groupe électrogène, compresseurs) seront équipés de capots permettant de limiter les émissions sonores et seront situés à distance des habitations proches dans la mesure du possible ; - Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques...) ; - Un plan de circulation sur le chantier sera mis en place afin de limiter les manœuvres.		Aucune mesure de suivi n'est prévue

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
	<u>Exploitation</u> <i>Sonores :</i> - Le bruit généré par la circulation des véhicules liée à l'exploitation du site. - Le fonctionnement des équipements de type groupe électrogène, générateur de vapeur, centrales d'air. <i>Lumineuses :</i> - Site non exploité en période nocturne. Eclairages brefs seront possibles au niveau des docks. <i>Odorantes :</i> - Odeurs de gazole utilisé en combustion et au sein des process.		<u>Exploitation</u> - Site d'exploitation isolé donc émissions sonores très faibles. - Pas d'exploitation en période nocturne, donc pas de nuisances sonores et lumineuses. - Eventuels éclairages respecteront les préconisations de la SCO.		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Paysage	<u>Chantier et exploitation</u> - Les travaux de chantier n'engendreront que très peu de nuisances visuelles temporaires, le chantier étant n'étant pas visible depuis la voirie, et aucune habitation ni construction n'étant située à proximité des travaux.		<u>Chantier et exploitation</u> - Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon...) ; - Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectées ; - Des bennes sont mises à disposition pour la collecte des déchets ; - Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée ; - Site très peu visible des voiries ou habitations/constructions.		Aucune mesure de compensation ou de suivi envisagée
Gestion des déchets	<u>Chantier</u> - Déchets liquides ou solides, inertes, non dangereux, dangereux. <u>Exploitation</u> - Déchets liquides ou solides, inertes, non dangereux, dangereux, dont boues DBSH et STEP		<u>Chantier</u> - Ne pas brûler de déchets sur site ; - Ne pas enfouir ou utiliser en remblais les déchets banals et dangereux ; - Organiser des opérations de nettoyage du chantier (ramassage des déchets d'envols...) ; - Tenir la voie publique en état de propreté, - Mettre en place des poubelles et bennes sur le site du chantier, adaptées aux besoins et à l'avancement du chantier. On pensera notamment à des bennes destinées à la récupération : • Des déchets métalliques ; • Des déchets ménagers ;		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	2021 CAPSE 12190-01 rev1
	Résumé non technique
Fabrication et dépôt d'explosifs et de détonateurs	

MILIEU HUMAIN					
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
			- Des déchets banals ; - Des déchets dangereux. - Bâcher les bennes contenant des déchets fins ou pulvérulents. - Les déchets seront évacués et éliminés selon les filières adaptées. Exploitation - Déchets cartons, bois seront triés pour recyclage ; - Déchets ménagers collectés dans local déchets pour gestion par prestataire spécialisé ; - Production de déchets dangereux dont notamment les déchets provenant de la production de produits pyrotechniques et emballages souillés. Ils seront incinérés afin de limiter les risques liés à leur manipulation.		

3.2. COUTS DES MESURES

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)
Déchets	
Location de bennes pour les déchets	10 000 CFP/mois
Mouvements et traitement	10 000 CFP/mois
Sanitaires de chantier	Location : 12 000 F/mois par unité Vidange : 7500 CFP/intervention (vidange et traitement des déchets hors déplacement)
Mesures compensatoires	
Replantations	<u>Pour 238 plants</u> Coût par plant estimé : 2500 XPF HT Soit pour 238 plants : 595 500 XPF HT Hypothèse de 30% de mortalité, soit 70 plants : 175 000 XPF HT.
Suivi qualité des eaux souterraines	Non estimé
Curage DSH et STEP	Non estimé